



CUMUNIT   
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 18 mai 2026*

**D LIB RATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUT  D'AGGLOM RATION DE BASTIA**

**OBJET : Octroi de subvention   la SA ERILIA en vue de la r alisation d'un projet de logements 8 locatifs sociaux (LLS) sur la commune de Furiani**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai   8h30, le Bureau de la Communaut  d'Agglom ration de Bastia s'est r uni dans les locaux de la Communaut  d'Agglom ration de Bastia, Port Toga sous la pr sidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**Pr sents :**

Louis POZZO DI BORGO, Marie-H l ne PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-H l ne PADOVANI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI

**Absents :**

Michel SIMONPIETRI ; Laurent PAPAZIAN, Philippe CIMINO, Michel ROSSI

Nombre de membres composant le Bureau : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Quorum : 8

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la s ance.

**OBJET : Octroi de subvention à la SA ERILIA en vue de la réalisation d'un projet de logements 8 locatifs sociaux (LLS) sur la commune de Furiani**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que, la Communauté d'Agglomération de Bastia, l'Etat et la commune de Furiani ont signé, le 29 décembre 2025, un contrat de mixité sociale qui prévoit dans son volet 3 les objectifs, engagements, projets et la feuille de route 2026 2030 de la commune ;

Considérant, la demande d'accompagnement financier de la SA ERILIA en vue de l'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier « l'Alivetu », comprenant 8 LLS à réaliser sur la commune de Furiani ;

Considérant que, la CAB du fait de sa compétence « politique sociale de l'habitat » et au regard du règlement des aides inscrit dans le 2ème PLH de la CAB adopté le 31 janvier 2022, est sollicitée pour une participation financière de 29 500 € pour la réalisation des 8 logements locatifs répartis comme suit :

- 3 500 € par logement PLUS soit 17 500 € ;
- 4 000 € par logement PLAI soit 12 000 €.

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (À l'unanimité)**

La demande de subvention au bénéfice de la SA Erilia d'un montant de 29 500€ pour la réalisation de 8 LLS sur la commune de Furiani ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tout document, convention ou acte notarié utile aux fins des présentes ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au BP 2026, chapitre et article correspondants ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

*[Signature]*  
**Louis POZZO DI BORGO**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)